



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

Aux personnes intéressées par les règlements modifiant les règlements d'urbanisme.

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Amélie Hardy Demers, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité :

1. Lors d'une séance tenue le **12 janvier 2026**, le conseil municipal a adopté les règlements qui suivent :

- Règlement # **2025-12-21** modifiant le plan d'urbanisme # 2014-04
- Règlement # **2025-12-22** modifiant le règlement de zonage # 2014-05
- Règlement # **2025-12-24** modifiant le règlement de lotissement # 2014-06
- Règlement # **2025-12-25** modifiant le règlement sur les usages conditionnels # 2014-12
- Règlement # **2025-12-23** concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments

Les règlements visent à :

- ajuster les limites des affectations à la zone agricole transposée et inclure la propriété du 1010 rue Saint-Pierre dans l'affectation Mixte;
- ajouter dans la terminologie des termes en lien avec le règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments;
- préciser les normes concernant les revêtements extérieurs permis;
- permettre les conteneurs comme bâtiments accessoires;
- permettre les conteneurs comme structure de bâtiment;
- exiger un facteur d'atténuation F3 pour les installations d'élevage de veaux de lait à moins de 1,5 km du périmètre d'urbanisation;
- modifier le plan de zonage pour faire correspondre la zone agricole transposée, inclure la propriété du 1010 rue Saint-Pierre à la zone M-02 et retirer la couche des îlots déstructurés;
- corriger la marge latérale sur rue de 66 mètres pour 6 mètres dans la zone M-05;
- permettre le remembrement d'un terrain;

- permettre les logements intergénérationnels dans un bâtiment détaché de l'habitation unifamiliale isolée;
 - régir l'occupation et l'entretien des bâtiments.
2. Ces règlements ont été approuvés par la MRC de Bécancour et sont entrés en vigueur le **22 janvier 2026**, date de délivrance du certificat de conformité de la MRC.
 3. Les règlements peuvent être consultés au bureau municipal durant les heures d'ouverture régulières.

Donné à Sainte-Cécile-de-Lévrard, le **26 janvier 2026**.

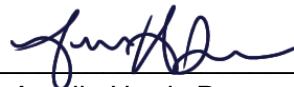


Amélie Hardy Demers,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Amélie Hardy Demers, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant une copie de l'avis public sur le site Web de la municipalité, conformément au règlement #2025-12-20 relatif à la publication des avis publics municipaux adopté le 8 décembre 2025 par le conseil municipal de Sainte-Cécile-de-Lévrard.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Sainte-Cécile-de-Lévrard ce 26 janvier 2026.



Amélie Hardy Demers
Directrice générale et greffière-trésorière